

SCPI PLACEMENT PIERRE

NOTICE

Dénomination sociale : PLACEMENT PIERRE

Forme de la Société : Société Civile de Placement Immobilier

Cette société est régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par les dispositions qui lui sont applicables figurant dans le Code Monétaire et Financier, le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, tous les textes subséquents, et par les statuts.

Date de création : 22 avril 1986

Date d'expiration : 22 avril 2050

Montant du capital social nominal : 127.725.777 Euros

Siège social : 13, avenue Lebrun à Antony Cedex 92188

Numéro RCS Nanterre : 337.646.764

Numéro Siret : 337.646.764.000.49

Objet social :

- L'acquisition directe ou indirecte y compris en l'état futur d'achèvement et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.
- L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location.

Responsabilité des associés :

Conformément à l'article L 214-89 du Code Monétaire et Financier et par dérogation à l'article 1857 du Code Civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à une fois la fraction du-dit capital qu'il possède.

Montant de la deuxième augmentation de capital :

Conformément à l'article 7 des statuts de la SCPI, la Société de Gestion ouvrira une deuxième augmentation de capital d'un montant nominal de 22.950.000 Euros en date du 23 décembre 2016, afin de porter le capital social de la SCPI de 127.725.777 (cent vingt-sept millions sept cent vingt-cinq mille sept cent soixante dix-sept) Euros à 150.675.777 (cent cinquante millions six cent soixante-quinze mille sept cent soixante dix-sept) Euros, par l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) parts nouvelles de valeur nominale de 153 (cent cinquante-trois) Euros et d'une prime d'émission de 187 (cent quatre-vingt sept) Euros, soit un prix de souscription de 340 (trois cent quarante) Euros y compris la commission de souscription de 8 % HT (9,60 % TTC au taux de TVA actuellement en vigueur), soit 27,20 Euros HT par part souscrite (32,64 € TTC au taux de TVA actuellement en vigueur).

Date d'ouverture de l'augmentation : 23 Décembre 2016

Date de clôture de l'augmentation : 22 Décembre 2017

Clôture anticipée :

L'augmentation de capital pourra être close par anticipation dès que le montant aura été intégralement souscrit. Néanmoins si des opportunités d'investissement se présentaient conformes aux objectifs décrits dans la note d'information, la Société de Gestion se réserve la possibilité de déplaçonner l'augmentation de capital en cours, dans la limite de 20 % de celle-ci.

Montant minimum de souscription à recueillir :

Si à la date de clôture prévue, le montant n'est pas intégralement souscrit, cette dernière sera limitée au montant des souscriptions reçues, sous réserve que celui-ci représente au moins 75 % de l'augmentation de capital. Dans le cas où le pourcentage de 75 % ne serait pas obtenu, l'augmentation de capital sera prorogée.

Jouissance des parts :

Les parts souscrites avant la fin d'un mois donné porteront jouissance à compter du 1^{er} jour du 4^{ème} mois suivant celui au cours duquel la souscription aura été enregistrée.

Minimum de souscription conseillé : 10 parts

Les parts souscrites sont intégralement libérées en numéraire à la souscription.

La note d'information est disponible au siège social de Foncia Pierre Gestion au 13 avenue Lebrun à Antony (92188) cedex, elle est également disponible sur notre site internet : pierre-gestion.foncia.com et elle peut être transmise par courrier ou par mail à toute personne qui en ferait la demande. Elle a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 16-28 en date du 25 novembre 2016.